



VILLE DE CHATELET
PROVINCE DE HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE
CHARLEROI

AVIS D'URBANISME

Référence Urbanisme : 2022/205

Référence DGO4 : F0411/52012/UCO/2023/71/A0/2328073

La Ville de Châtelet fait savoir que le permis d'urbanisme relatif à la demande introduite par [redacted] pour exécuter sur le terrain sis **rue des Masuirs - 6200 Châtelet** et cadastre **Chatelineau 1 (2) section A n° 17 F 119**, les travaux ou actes suivants :

Construction d'une habitation unifamiliale avec partie professionnelle

a été octroyé en date du **8 septembre 2023** sous conditions.

En application de l'article D.IV.70 du Code du Développement Territorial, le présent avis doit être affiché sur le terrain à front de voirie et lisible à partir de celle-ci, par les soins du demandeur, soit lorsqu'il s'agit de travaux, avant l'ouverture du chantier et pendant toute la durée de ce dernier, soit dans les autres cas, dès les préparatifs, avant que l'acte ou les actes soient accomplis et durant toute la durée de leur accomplissement. Durant ce temps, le permis et le dossier annexé ou une copie de ces documents certifiée conforme par la commune ou le fonctionnaire délégué se trouve en permanence à la disposition des agents constatateurs à l'endroit où les travaux sont exécutés et les actes accomplis.

A Châtelet, le *13.09.2023*

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH

